

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE
DE BOUILLON

=====

- SEANCE DU - -

Présents : MM :

Objet : Compte de fin de gestion - 02/06/2024

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1124-45;
Vu le Règlement Général sur la comptabilité communale;
Vu l'incapacité de travail de la Directrice financière de la Ville et du CPAS de Bouillon, Madame Claire JADOUL;
Vu la délibération du 23 janvier 2024 prise par le Collège communal de Bouillon décidant de faire appel à la recette régionale pour ce remplacement et ce pour une période de 4 mois;
Vu l'arrêté du Gouverneur de la Province de Luxembourg daté du 12 février 2024 désignant Monsieur Olivier JACQUEMIN, Receveur régional, pour assurer la mission de Directeur financier de la Commune de Bouillon du 19 février 2024 jusqu'au 18 juin 2024;
Vu le retour de Madame JADOUL Claire à son poste le 3 juin 2024;
Vu l'arrêté du Gouverneur de la Province de Luxembourg daté du XX juin 2024 mettant fin à la mission de Monsieur Olivier JACQUEMIN, Receveur régional, compte tenu du retour de Madame JADOUL Claire;
Vu le compte de fin de gestion dressé et signé en date du 20 juin 2024;
Sur proposition du Collège communal;
Après en avoir délibéré;

ARRETE

le compte de fin de gestion dressé et signé en date du 20 juin 2024.

Expédition de la présente délibération sera transmis pour information à:

- Monsieur Olivier SCHMITZ, Gouverneur de la Province de Luxembourg
- Monsieur Olivier DERVAUX, Commissaire d'Arrondissement de la Province de Luxembourg
- Monsieur Olivier JACQUEMIN, Receveur régional
- Madame Claire JADOUL, Directrice financière